

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE  
PRINCIPAL D'ADMINISTRATION  
ANNEE 2024

RAPPORT DU JURY

Par arrêté du 20 décembre 2022 du directeur général de La Caisse des dépôts et consignations, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat a été autorisée.

Les épreuves orales d'entretien de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration au sein de la Caisse des dépôts et consignations, au titre de la session 2024, ont été organisées du 27 mars au 13 avril 2023 dans les locaux de l'Etablissement à Paris.

Les entretiens se sont déroulés selon le calendrier prévu, dans un contexte garantissant aux candidats de bonnes conditions d'accessibilité, d'accueil et de travail malgré les grèves qui ont perturbé notamment les transports ferrés.

Le jury était présent et constitué comme prévu par l'arrêté du 13 février 2023. Le jury était scindé en deux sous-groupes composés de quatre membres et de la présidente.

### 1. Les données statistiques de la session 2023

120 candidats se sont inscrits à l'examen professionnel, volume stable par rapport aux sessions précédentes (121 pour 2023, 100 pour 2022). 100 candidats se sont présentés, soit un taux de désistement de 16,5 % (18 % pour la session 2023 2023). Les candidats qui ont renoncé ont informé le service des concours suffisamment tôt pour optimiser le déroulé des journées du jury.

Au terme de sa délibération finale, le jury a décidé de pourvoir les 16 postes ouverts. Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 15/20. Les notes se répartissent entre 7 et 17 sur 20, avec une moyenne de 12,5 sur 20.

#### Répartition des candidats par genre

<i>CDC</i>	<b>nb inscrits</b>	<b>% inscrits</b>	<b>nb présents</b>	<b>% présents</b>	<i>nb absents</i>	<b>% absents</b>	<b>nb admis</b>	<b>% admis</b>
Femmes	60	50%	47	47%	13	65%	9	<b>56%</b>
Hommes	60	50%	53	53%	7	35%	7	<b>44%</b>
<b>Total</b>	<b>120</b>	100%	<b>100</b>	100%	<b>20</b>	100%	<b>16</b>	100%

## Répartition des candidats par tranche d'âge

Tranches d'âges	nb inscrits	% inscrits	nb présents	% présents	nb absents	% absents	nb admis	% admis
Moins de 35 ans	19	16%	19	19%	0	0%	4	25%
35 à 44 ans	56	47%	42	42%	14	70%	8	50%
45 à 54 ans	35	29%	30	30%	5	25%	2	13%
55 ans et +	10	8%	9	9%	1	5%	2	13%
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>100%</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>

## Répartition par direction

Directions	Nb inscrits	% inscrits	nb présents	% présents	Nb absents	% absents	Nb admis	% admis
BDT	41	34%	33	33%	8	40%	7	44%
DEOF	2	2%	1	1%	1	5%	0	0%
DGCO	2	2%	2	2%	0	0%	0	0%
DG2C	7	6%	4	4%	3	15%	1	6%
DGAU	1	1%	1	1%	0	0%	0	0%
DJFSA	1	1%	1	1%	0	0%	0	0%
DRIIE	1	1%	1	1%	0	0%	0	0%
DFIN	1	1%	1	1%	0	0%	1	6%
DRH	7	6%	5	5%	2	10%	0	0%
DPS	28	23%	25	25%	3	15%	1	6%
DRG	14	12%	12	12%	2	10%	2	13%
SGG	14	12%	13	13%	1	5%	3	19%
I0000 (Syndicats)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Hors CDC (détachement, MAD)	1	1%	1	1%	0	0%	1	6%
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>100,00%</b>	<b>100</b>	<b>100,00%</b>	<b>20</b>	<b>100,00%</b>	<b>16</b>	<b>100,00%</b>

Source : Service des concours, CDC, 13 avril 2023

## 2. Nature et modalités de l'épreuve

Le jury souhaite remercier très sincèrement l'équipe responsable des concours pour la préparation rigoureuse, méthodique et efficace de cette session. La présence systématique d'un des membres de l'équipe a permis d'assurer un accueil préalable des candidats et un bon déroulé des entretiens.

Pour mémoire, les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys sont fixées par arrêté du 30 septembre 2013.

En son article 4, il est précisé que « l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes ».

L'article 5 indique que « l'épreuve orale unique consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en

vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés. L'entretien avec le jury vise à :

- Reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;
- Apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement auquel il est affecté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. »

En application de ces dispositions, le jury s'est attaché à conduire chaque entretien de la manière suivante :

- Accueil du candidat et rappel du déroulé de l'épreuve ;
- Audition de la présentation du candidat pendant dix minutes ;
- Un échange entre le jury et le candidat à partir de questions portant successivement sur le parcours, les motivations et les perspectives de carrière envisagés par le candidat, ses aptitudes managériales sur la base d'au moins deux mises en situation, sa connaissance de son environnement professionnel et, dans une dernière partie, sa curiosité et son analyse de questions sociétales et d'actualité.

Le jury a, préalablement aux entretiens, étudié les dossiers RAEP des candidats.

Un membre du jury, à tour de rôle, s'est consacré à une fonction d'observateur.

Les membres du jury qui connaissaient personnellement ou professionnellement un candidat se sont abstenus de l'interroger et n'ont pas participé au débat interne au jury, qui suivait l'entretien.

Deux membres du jury ont participé à l'ensemble des entretiens, assurant un traitement homogène et équitable des entretiens, tant dans le questionnement que dans la notation.

A noter qu'un candidat a pu, pour des raisons d'éloignement géographique, passer l'entretien en visio.

### **3. Les observations et les recommandations du jury**

Le jury souhaite souligner la forte sélectivité de cet examen (16 postes à pourvoir pour 100 candidats entendus). Les notes attribuées dépendent de la qualité relative de l'exercice conduit par chacun des candidats.

Il appartient au jury de distinguer ceux des candidats dont la prestation a le mieux répondu aux attendus de l'examen. Les candidats non retenus sont, pour la très grande majorité d'entre eux, de très bons candidats, dont la prestation a cependant été moins bonne que celle des candidats admis.

### 3.1 Le dossier RAEP (document pour information, non noté)

Le jury a pu constater une grande qualité des dossiers présentés. Certains ont pu être considérés comme trop longs (plus de 12-15 pages), revenant sur les stages de début de carrière par exemple.

Plusieurs candidats ont exprimé l'intérêt qu'ils ont trouvé à le renseigner pour préparer l'entretien, en tirant les enseignements de chaque étape de leur parcours, que ce soit pour les réussites ou les échecs.

Le jury conseille de renseigner de façon précise les formations continues réalisées, a minima les formations les plus récentes.

Aussi, le choix de la photo mérite une attention du candidat : il convient qu'elle soit récente, ressemblante et professionnelle.

### 3.2 La présentation du parcours

La totalité des candidats a préparé l'exposé. Le jury suppose qu'une préparation a le plus souvent été suivie par les candidats, probablement institutionnalisée, et ce pour le meilleur, puisque le plan de l'exposé, notamment, était structuré et annoncé.

La maîtrise du temps dédié à l'exposé reste à parfaire :

- Plusieurs candidats ont dépassé les 10 minutes imparties. Ils ont, de fait, été interrompus. Ces mêmes candidats se sont souvent révélés peu synthétiques dans les réponses aux questions qui suivaient.
- D'autres candidats ont conclu en 8 ou 9 minutes. La ou les minutes manquantes auraient utilement pu être utilisées pour davantage présenter leurs motivations et leurs aspirations professionnelles.

Une présentation structurée, fluide et posée retient l'attention du jury qui attend du candidat qu'il prenne de la hauteur par rapport à son parcours professionnel, évoque les enseignements tirés et formule des aspirations en tant que futur attaché principal. L'originalité du plan compte moins que le contenu, dont la richesse doit être partagée et perçue par le jury. Une présentation personnelle et sincère est par nature originale.

La structuration de l'exposé en deux parties, relatives d'abord aux compétences managériales puis à la conduite de projet, peut être pertinent si cela correspond à l'expérience, mais ne doit pas être une solution de facilité. Le plan doit permettre de mettre en avant les apprentissages, les étapes marquantes et les points forts du parcours.

L'expérience managériale est souvent un « plus » dans le parcours de l'attaché candidat au grade d'attaché principal. Pour autant, elle n'est ni indispensable, ni suffisante. Le jury recommande de distinguer le management d'équipe du management fonctionnel, des tutorats ou encore des accompagnements d'apprentis : toutes ces expériences peuvent utilement être présentées mais ne sauraient être confondues.

Le jury a apprécié les efforts des candidats pour maîtriser leur stress, plus aigu pour ceux d'entre eux qui ont peu de pratique de la prise de parole en public.

Il a systématiquement été demandé aux candidats d'évoquer leurs motivations et leurs aspirations professionnelles pour l'avenir. Cela a rarement été le cas. Le jury conseille aux candidats de consacrer une part plus conséquente de leur exposé à l'orientation professionnelle qu'ils souhaitent donner à leur carrière, en particulier s'ils deviennent attachés principaux.

Le jury rappelle que les candidats ne peuvent avoir aucun support (papiers, accessoires...) à l'appui de leur présentation.

### 3.3 Motivation, mises en situation et aptitude au management

La première séquence de questions permet au jury d'obtenir des précisions sur le parcours et la motivation du candidat. Ce sont des questions sans difficulté pour tout candidat qui a conduit une réflexion suffisante sur ces sujets. Elles peuvent cependant être redoutables si le candidat n'a pas été sincère (exemple du candidat qui prétend viser un poste de directeur territorial mais ne s'est que très peu renseigné sur le métier).

La 2<sup>ème</sup> séquence propose des mises en situations. Cette phase permet au jury d'évaluer les qualités des candidats pour piloter des équipes et conduire des projets. Elle permet d'éprouver les réflexes professionnels et le bon sens managérial.

Il est rare de briller sur cette partie de l'épreuve. Souvent, les candidats ont des réponses convenues ou proposent des solutions (trop) théoriques. Peu de candidats sont vraiment maladroits.

Ce qui importe dans cette séquence, c'est de démontrer sa capacité à analyser une situation et à y répondre. Une analyse à haute voix du contexte et des enjeux avant d'esquisser une réponse est une bonne démarche.

Pour le règlement de situations conflictuelles ou difficiles, les candidats choisissent très souvent le dialogue... et peuvent le répéter plusieurs fois. Le jury conseille aux candidats de davantage se projeter dans la situation exposée : les réponses ne peuvent pas toujours se limiter à échanger avec les parties prenantes, même si la bienveillance et l'écoute sont des qualités primordiales.

### 3.4 Connaissance de l'environnement professionnel et ouverture d'esprit

Le jury a vérifié la connaissance de l'environnement proche des fonctions du candidat, mais aussi du groupe dans ses activités, son positionnement et sa stratégie. Les questions ont porté sur d'autres directions que celle connue du candidat, sur les métiers du groupe, les filiales, les résultats, la gouvernance, les projets prioritaires, les valeurs, le modèle économique. Ces axes de questionnement sont récurrents d'une année sur l'autre. Pourtant, nombre de candidats n'avaient pas suffisamment

travaillé cette dimension de l'épreuve, pourtant essentielle pour exercer les responsabilités d'un attaché principal.

Il est fortement recommandé d'approfondir les fondamentaux du droit public et européen, du statut de la fonction publique, considérant que leur maîtrise est attendue de tout attaché principal. L'utilisation non maîtrisée des notions telles que l'innovation, l'intérêt général, le sens du service public, la déontologie, la performance a également fréquemment été relevée.

### 3.5 Culture sociétale et curiosité générale

Les questions ont porté sur l'actualité économique et sociale, les réformes récentes notamment dans la fonction publique. Il s'agissait d'apprécier la curiosité du candidat et son ouverture à d'autres sujets que ceux qui le mobilisent professionnellement.

La curiosité était appréhendée par des questions portant notamment sur les faits d'actualité marquants, des évolutions institutionnelles récentes, sur des parcours professionnels qui auraient pu être envisagés en dehors du Groupe.

Peu de candidats avaient un avis argumenté à proposer au jury sur les événements récents ou à venir : mouvements sociaux, événements sportifs, jeux olympiques, etc. Ces questions -comme celles beaucoup plus larges, personnelles et totalement ouvertes- n'appellent pas une « bonne réponse » : elles permettent de vérifier la capacité du candidat à sortir de son cadre professionnel, à réfléchir, à argumenter et à exprimer un avis.

## **Conclusion**

Le jury a souhaité faire de cet examen un « exercice » et non une « épreuve » : Il a souhaité placer chaque candidat en situation d'échange pour qu'il puisse valoriser son expérience et donner le meilleur de lui-même.

Il encourage les candidats qui n'ont pas été retenus lors de cette session à poursuivre leur préparation, qui doit se faire de façon continue dans l'année, en s'intéressant au management et à l'environnement de travail, aux activités et métiers au sein du groupe, aux évolutions sociétales en construisant leur propre avis. Au-delà de la réussite à cet examen professionnel, cette méthode en fera de toujours meilleurs professionnels.